

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 957

7 mai 2009

SOMMAIRE

Abbott Asia Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.	45895	MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l.	45919
Absolute Blue S.A.	45936	Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A.	45912
Alsa S.A.	45918	OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	45911
alter concept s.à r.l.	45934	Orion European 2 Investments S.à r.l. ...	45935
BHF-BANK International	45916	Orion Immobilien Saiph S.à r.l.	45935
Biomet Finance Luxembourg S.à r.l.	45923	Ostiense Developments S.C.A.	45912
BTEC s.à r.l.	45934	Pangea I Managers S.à.r.l.	45899
Carouge & Cie S.A.	45918	Portswood B.V.	45899
Cinq.A. S.A.	45936	Rass solutions S.à r.l.	45927
European Estate Bureaux S.A.	45912	Redima	45936
FLR Luxembourg S.A.	45935	Remora Luxco II	45928
Gam Consult S.A.	45931	Roter Löwe Immobilien S.A.	45936
Gesellschaft für bedrohte Völker (GfbV) - International	45916	Société Financière Industrielle SA	45915
GLASS PARTNERS TRANSPORTS Luxembourg S.A.	45914	Sofim S.A.	45890
Impact-Lux S.à.r.l.	45899	Solporten Invest S.A.	45895
Infinity Style S.A.	45914	Sports et Loisirs Concept	45916
I.P.F.S. S.A.	45915	Steel and Logistic Services S.à r.l.	45927
J2B Consultants S.à.r.l.	45935	Wilson Finance S.A., SPF	45916
Karsin S.A.	45912	WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l.	45931
LFS Multi-Family Office S.A.	45911	Yves Roche International S.A.	45899
Luxcore S.A.	45915	Zelena S.A.	45911
Manulife Century Investments (Luxembourg) S.A.	45890		

Sofim S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 24.504.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009051278/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02813. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Manulife Century Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 68.989.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"MLI Resources Inc.", a company incorporated and existing under the laws of Canada, established and having its registered office at Suite 1000-550, 6th Avenue, Calgary, Alberta, Canada,

here represented by Mr Kuy Ly Ang, director, residing in Luxembourg,

duly authorized by virtue of a proxy given to him in Toronto (Canada), on 20 March 2009,

which proxy after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing is the sole shareholder of "MANULIFE CENTURY INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 74 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 12 March 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 420 of 7 June 1999 and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-68 989 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 20 February 2006 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1196 of 20 June 2006.

The appearing party has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of TEN THOUSAND CANADIAN DOLLARS (10,000.- CAD) so as to raise it from its present amount of SEVENTY-EIGHT MILLION CANADIAN DOLLARS (78,000,000.- CAD) to SEVENTY-EIGHT MILLION TEN THOUSAND CANADIAN DOLLARS (78,010,000.- CAD).

2 To issue, with a share premium, ONE HUNDRED (100) new shares with a nominal value of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (100.- CAD) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

4 To amend the first paragraph of Article 7 of the Company's articles of association as follows:

"The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders."

5 To amend Article 11 of the Company's articles of association by the following new wording:

"According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument."

6 To amend article 16 of the Company's articles of association by replacing "twenty percent" by "ten percent" and by introducing a new paragraph providing that one or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting, which article 16 shall forthwith read as follows:

"The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require."

The sole shareholder, acting in said capacity, has then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of TEN THOUSAND CANADIAN DOLLARS (10,000.- CAD) so as to raise it from its present amount of SEVENTY-EIGHT MILLION CANADIAN DOLLARS (78,000,000.- CAD) to an amount of SEVENTY-EIGHT MILLION TEN THOUSAND CANADIAN DOLLARS (78,010,000.- CAD).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue ONE HUNDRED (100) new shares with a nominal value of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (100.- CAD) per share and a total share premium in an amount of SIXTY-THREE MILLION EIGHT HUNDRED EIGHTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY-FIVE point TWENTY CANADIAN DOLLARS (63,883,255.20 CAD), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr. Kuy Ly Ang, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of "MLI Resources Inc.", by virtue of a proxy given on 20 March 2009 (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for ONE HUNDRED (100) new shares having each a nominal value of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (100.- CAD) each with payment of a share premium in a total amount of SIXTY-THREE MILLION EIGHT HUNDRED EIGHTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY-FIVE point TWENTY CANADIAN DOLLARS (63,883,255.20 CAD) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of SIXTY-THREE MILLION EIGHT HUNDRED NINETY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY-FIVE point TWENTY CANADIAN DOLLARS (63,893,255.20 CAD) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the ONE HUNDRED (100) new shares to the Subscriber.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 5. Corporate capital. "The subscribed capital is fixed at SEVENTY-EIGHT MILLION TEN THOUSAND CANADIAN DOLLARS (78,010,000.- CAD) divided into seven hundred eighty thousand one hundred (780,100) shares with a par value of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (100.- CAD) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders subject to the restriction foreseen by law.

The company may to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation."

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend the first paragraph of Article SEVEN (7) of the Company's articles of association as follows:

Art. 7. (1st paragraph). "The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders."

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to amend Article ELEVEN (11) of the Company's articles of association by the following new wording:

Art. 11. "According to article 60 of the Law, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument."

Sixth resolution

The sole shareholder resolved to amend Article SIXTEEN (16) of the Company's articles of association by replacing "twenty percent" by "ten percent" and by introducing a new paragraph providing that one or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting, which article SIXTEEN (16) shall forthwith read as follows:

Art. 16. "The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seven thousand euros.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Belvaux, Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,
le vingt-cinq mars.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

est apparue:

"MLI Resources Inc.", une société constituée et existants sous les lois du Canada, établie et ayant son siège social à Suite 1000-550, 6th Avenue, Calgary, Alberta, Canada,

représentée par Monsieur Kuy Ly Ang, administrateur, demeurant au Luxembourg,

dument autorisé en vertu d'une procuration lui donnée à Toronto (Canada), le 20 mars 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société anonyme de droit luxembourgeois "MANULIFE CENTURY INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 74 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 420 du 7 juin 1999 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-68 989 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 20 février 2006 par un acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1196 du 20 juin 2006.

Le comparant a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société d'un montant de DIX MILLE DOLLARS CANADIENS (10.000,- CAD) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS (78.000.000,- CAD) à un montant de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS ET DIX MILLE DOLLARS CANADIENS (78.010.000,- CAD).

2 Émission, avec une prime d'émission, de CENT (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT DOLLARS CANADIENS (100,- CAD) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Modification de l'article 5 des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

4 Modification du premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

"Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires."

5 Modification de l'article 11 des statuts de la Société par la nouvelle teneur suivante:

"La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé."

6 Modification de l'article 16 des statuts de la Société en remplaçant "un cinquième" par "un dixième" et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article 16 sera dorénavant libellé comme suit:

"Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

L'associé unique, agissant en sa susdite qualité, a ensuite requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de DIX MILLE DOLLARS CANADIENS (10.000,- CAD) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS (78.000.000,- CAD) à un montant de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS ET DIX MILLE DOLLARS CANADIENS (78.010.000,- CAD).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre CENT (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT DOLLARS CANADIENS (100,- CAD) et une prime d'émission pour un montant total de SOIXANTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE-CINQ virgule VINGT DOLLARS CANADIENS (63.883.255,20 CAD) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

Souscription - Paiement

Ensuite, Monsieur Kuy Ly Ang s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de "MLI Resources Inc.", précitée, en vertu d'une procuration donnée le 20 Mars 2009, (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire CENT (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT DOLLARS CANADIENS (100,- CAD) chacune et libérer intégralement ces actions nouvelles avec la susdite prime d'émission d'un montant de SOIXANTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE-CINQ virgule VINGT DOLLARS CANADIENS (63'883'255,20 CAD) par un apport en numéraire.

Le montant de SOIXANTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-CINQ virgule VINGT DOLLARS CANADIENS (63'893'255,20 CAD) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les CENT (100) nouvelles actions nouvelles au Souscripteur.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital social. "Le capital social de la Société est fixé à SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS ET DIX MILLE DOLLARS CANADIENS (78'010'000.- CAD) divisé en sept cent quatre-vingt mille et cent (780.100) actions d'une valeur nominale de CENT DOLLARS CANADIENS (100,- CAD) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception toutefois des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

Quatrième résolution

L'actionnaire unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article SEPT (7) des statuts de la Société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 7. (1^{er} alinéa). "Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires."

Cinquième résolution

L'actionnaire unique a décidé de modifier l'article ONZE (11) des statuts de la Société pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 11. "La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé."

Sixième résolution

L'actionnaire unique a décidé de modifier l'article SEIZE (16) des statuts de la Société, en remplaçant "un cinquième" par "un dixième" et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article 16 sera dorénavant libellé comme suit:

"Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à sept mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K.L. ANG, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} avril 2009. Relation: EAC/2009/3699. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009051528/239/256.

(090059691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Solporten Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 93.872.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009051277/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02811. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Abbott Asia Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 145.811.

*Extract of the articles of incorporation
of the company Abbott Asia Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.*

1. Shareholders. Abbott Asia Subsidiary (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Center, Casemates Square, Gibraltar, as shareholder with unlimited liability; and

Abbott Asia (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as shareholder with limited liability.

2. Name of the company. Abbott Asia Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. (the "Company").

3. Legal Form. Société en Commandite Simple.

4. Corporate object. The purpose for which the company is established is:

1. to undertake financing operations by and through transactions pertaining directly or indirectly to the maintenance, administration, management, control and development of participating interests with companies belonging to the members of the same group of companies that the Company belongs to, including, without limitation, the granting of loans and facilities to these companies, the granting of any assistance, advances or guarantees to these companies.

2. Furthermore, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any Luxembourg or foreign companies belonging to the members of the same group of companies that the companies belong to in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests; and

3. The Company may also carry out any such transactions, which are related directly or indirectly to the accomplishment of its purpose.

5. Registered office. The Company has its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Shareholders: Unlimited and Limited Liability. The unlimited shareholders are jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The limited shareholders are liable up to the amount of their capital contribution. They shall take no part in the management of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company.

7. Managers: nature and limit of their powers. The Company is managed by one or more managers appointed at unanimity by the holders of Ordinary Shares at the general meeting of shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least two managers. The managers need not be shareholders. The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,

- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- at any time and ad nutum, the general meeting of shareholders, at unanimity by the holders of Ordinary Shares, may remove and replace any manager.

In any case, a limited shareholder can never be a manager of the Company.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

Powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Any manager does not contract in its or his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by such manager in the name of the Company; as a representative of the Company a manager is only responsible for the execution of its or his mandate.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 (one) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers shall require the presence of two managers, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in multiple copies of an identical resolution and such resolution shall be effective on the date the last manager signs the resolution.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Managers:

- Mr. Thomas C. Freyman, residing at 912 Lake Street, Libertyville, Illinois, 60048, USA; and
- Mrs. Tara R. Kaesebier, residing at 319W. Congressional Ct., Vernon Hills, Illinois, 60061 USA.

8. Share capital. The issued share capital is set at USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) represented by 30,000 (thirty thousand) issued ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into 300 (three hundred) unlimited shares for Abbott Asia Subsidiary (Gibraltar) Limited (the "Unlimited Shares"), the unlimited shareholder ("commandité"), and 29,700 (twenty-nine thousand seven hundred) limited shares for Abbott Asia (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., the limited shareholder ("commanditaire").

9. Date of Constitution. The Company was incorporated on 25 March 2009.

10. Duration. The Company is constituted for an unlimited period.

11. Financial year. Exceptionally the first financial year shall begin on 25 March 2009 and end on 30 November 2009. The Company's financial year starts on 1 December and ends on 30 November of each year.

Abbott Asia Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.
Raphaël Collin

*Extrait de l'acte de constitution
de la société Abbott Asia Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.*

1. Désignation des associés solidaires. Abbott Asia Subsidiary (Gibraltar) Limited, une société constituée sous le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis 10/8 International Commerce Center, Casemates Square, Gibraltar, associé commandité; et

Abbott Asia (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., une société constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 10/8 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, associé commanditaire.

2. Dénomination sociale. Abbott Asia Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. (la "Société").

3. Forme juridique. Société en commandite simple.

4. Objet social. L'objet de la Société est:

1. d'entreprendre des opérations financières par et à travers des transactions directement ou indirectement en rapport avec la maintenance, l'administration, le management, le contrôle et le développement d'intérêts de participation avec des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient elle-même, incluant, de façon non limitative, l'octroi de prêts et lignes de crédit à ces sociétés.

2. De plus, la Société pourra effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec l'acquisition d'intérêts de participation dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères appartenant aux membres du même groupe de sociétés que la Société, dans n'importe quelle forme et l'administration, le management, le contrôle et le développement de ces intérêts de participation; et

3. La Société peut réaliser toutes opérations, en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement de son objet.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 73, Côte d'Eich, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Associés: responsabilité limitée et responsabilité illimitée. Les associés commandités sont indéfiniment et solidairement responsables des engagements sociaux vis-à-vis des tiers.

Les associés commanditaires sont tenus responsables jusqu'à concurrence de leur apport.

Les associés commanditaires n'interviennent pas dans la gérance, et n'ont aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou participer ou intervenir d'une quelconque manière dans la gérance de la Société.

7. Gérants: nature et limite de leurs pouvoirs. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision unanime des associés, détenant des Parts Sociales Ordinaires, à l'assemblée générale des associés.

Dans le cas où plus d'un gérant seraient nommés, les gérants formeront un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants.

Les gérants n'ont pas besoin d'être des associés. Le poste de gérant devra être libéré si:

- Il notifie sa démission par courrier à la Société, ou
- Son mandat de gérant cesse en vertu de toutes dispositions de la Loi ou qu'il lui devient interdit ou qu'il devient incapable de par la Loi d'être gérant, ou
- Qu'il tombe en état de faillite ou de façon générale qu'il entre dans un concordat avec ses créiteurs, ou
- A tout moment et ad nutum, l'assemblée générale des associés, à l'unanimité des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, pourra renvoyer ou remplacer tout manager.

Dans tous les cas, un associé commanditaire ne peut jamais être gérant de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et à condition que les termes du présent article aient été respectés.

Les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Chaque gérant ne contracte aucune obligation personnelle dans le cadre de ses fonctions concernant ses agissements régulièrement pris au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, un gérant est seulement responsable de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par une majorité des gérants présents ou représentés.

Une convocation de toute réunion du conseil de gérance devra être donnée à tous les gérants, au moins 1 (un) jour avant l'heure prévue pour ladite réunion sauf en cas de survenance d'une urgence, dont la nature doit être présentée dans le procès-verbal de l'assemblée.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature de l'affaire à discuter.

Toute convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à être convoqué par consentement écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux fixés dans un calendrier adopté par une résolution antérieure du conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, nécessiteront la présence de deux gérants, soit présents en personne, par procuration ou représentant, qui formeront un quorum.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou électroniquement, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions devront être prises expressément que cela soit par lettre circulaire, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être relatée dans un document unique ou dans plusieurs exemplaires séparés de ce même document ayant même contenu et ses résolutions seront effectives à la date ou le dernier gérant les aura signés.

Les délibérations du conseil de gérance devront être enregistrées dans les minutes qui devront être signées par le président ou par deux gérants. Toute retranscription de ou extraite de ces minutes devra être signée par le président ou par deux gérants.

Une partie des gérants ou tous les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle la dite réunion.

Les gérants sont:

- M. Thomas C. Freyman, résident à 912 Lake Street, Libertyville, Illinois, 60048, USA; et
- Mme. Tara R. Kaesebier, résident à 319w. Congressional Ct., Vernon Hills, Illinois, 60061 USA.

8. Capital social. Le capital social est fixé à 30.000 USD (trente mille Dollars américains), représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales émises d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, elles-mêmes divisées en 300 (trois cent) parts sociales de commandité pour Abbott Asia Subsidiary (Gibraltar) Limited, le commandité, et 29.700 (vingt neuf mille sept cents) parts sociales de commanditaire pour Abbott Asia (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., le commanditaire.

9. Date de constitution. La Société a été constituée le 25 mars 2009.

10. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

11. Exercice social. Exceptionnellement, le premier exercice social commence le 25 mars 2009 et finit le 30 novembre 2009.

L'exercice social normal commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre.

Abbott Asia Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.

Raphaël Collin

Référence de publication: 2009051318/2134/203.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06132. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Yves Roche International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 60.844.

—
AUSZUG

Anlässlich der Verwaltungsratssitzung vom 11.03.2009 betreffend den Rücktritt von Herrn Frank Fassian, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, Grand-rue, von seinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates, wurde beschlossen, Frau Hildegard Fassian, Lehrerin, wohnhaft in D-54340 Leiwen, Zummet 4, in den Verwaltungsrat zu wählen.

Ihr Mandat endet anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11.03.2009.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Référence de publication: 2009051290/1051/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pangea I Managers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 111.461.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051302/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02418. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Impact-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 295, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 66.151.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051639/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06986. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Portswood B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 145.830.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of the month of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr Eric Isaac, acting in its capacity as representative of (i) Portswood B.V. a company organised under the laws of The Netherlands, having its registered office at Jan van Goyenkade 8, 1075HP Amsterdam, The Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34106897 (the "Company") and (ii) of Kingfisher Inter-

national Finance S.A., a company organised under the laws of Belgium and having its registered office at 1000 Brussels, Rue des Colonies 11, Regus Park Atrium, Belgium, being the sole shareholder of the Company.

The appearing party required the notary to record as follows:

1. Pursuant to the resolutions taken by the board of the Company on 19 March 2009, it was decided that the management and control of the Company be transferred from The Netherlands to Luxembourg with effect from 23 March 2009 and in consequence thereof the management and control of the Company be established in Luxembourg.

2. The articles of the Company according to which the name of the Company is confirmed to be Portswood B.V. have the following wording:

Definitions

Art. 1.

1. In these articles of association the following words and expressions shall have the meanings hereby assigned to them:

- a. "Shares" means: shares in the capital of the Company;
- b. "General Meeting" means: the members constituting the general meeting, and also: meetings of that body of members;
- c. "Board of Managing Directors/Managing Director(s)" means: the body of persons/individual person(s) controlling the management of the Company's business and representing the Company;
- d. "Company" means: the legal entity governed by these articles of association; and
- e. "Luxembourg" means: the Grand Duchy of Luxembourg.

2. The expressions "written" and "in writing" used in these articles of association mean: communications sent by post, telefax or by any other means of telecommunication capable of transmitting written text.

Name and Registered office

Art. 2.

1. The Company is a private company with limited liability and its name is: Portswood B.V.

2. The Company has its official seat in Amsterdam, The Netherlands. The principal place of business of the Company shall be in Luxembourg.

Objects

Art. 3. The objects for which the Company is established are:

- a. either alone or jointly with others to acquire and dispose of participations or other interests in legal entities, companies and enterprises, to co-operate with and to conduct the management of such legal entities, companies or enterprises;
- b. to acquire, manage, operate, encumber and dispose of any property - including intellectual property rights - and to invest capital;
- c. to raise funds by way of securities, bank loans, private bond issues, notes and other debt instruments and to borrow in any other way, to lend, to provide guarantees and security, including guarantees and security for debts of other persons; and
- d. for purposes not related to the conduct of its business to make periodic payments for or towards pension or superannuation funds or other objects;
- e. to perform all acts that are advisable, necessary, usual or related to the above mentioned objects.

Capital

Art. 4. The authorised and issued capital of the Company is twenty-five thousand seven hundred sixty euro (EUR 25,760), divided into two five hundred and sixty (560) Shares of a par value of forty-six euro (EUR 46) each.

Shares depository receipts

Art. 5.

1. All Shares shall be registered Shares. No share certificates shall be issued.

2. The Company shall not lend its co-operation to the issuance of depository receipts for its Shares.

Transfer of Shares, Exercise of shareholder's rights

Art. 6.

1. The transfer of Shares requires a deed executed for that purpose before a civil law notary officiating in The Netherlands to which the transferor and the transferee shall be parties and whose content shall comply with all legal requirements.

2. Following a transfer, the rights attached to the Shares concerned may not be exercised until the deed has been served upon the Company or until the Company has acknowledged the transaction in writing. The provision in the preceding sentence shall not apply if the Company itself has been a party to the transaction.

Register of shareholders

Art. 7.

1. The Board of Managing Directors shall keep a register in which shall be recorded all particulars as prescribed by law concerning shareholders, usufructuaries and pledgees.
2. The register shall be kept accurate and up to date. All entries and notes in the register shall be signed by a Managing Director A and a Managing Director B.
3. On application by a shareholder or a beneficiary of a right of usufruct, the Board of Managing Directors shall furnish an extract from the register, free of charge, insofar as it relates to his rights in a Share. In the event that a right of usufruct has been created in a Share, the extract shall state to whom voting rights accrue.

Issue of shares

Art. 8.

1. The General Meeting has the power to resolve to issue Shares and to determine the price of issue and the other terms of issue, which terms may include payment on Shares in a foreign currency.
2. The provisions of paragraph 1 of this Article shall apply mutatis mutandis to the granting of rights to take Shares, but not to the issue of Shares to a person exercising a previously acquired right to take Shares.
3. The issue of Shares requires a notarial deed executed for that purpose before a civil law notary to which the Company and each person to whom Shares are issued shall be parties.
4. The Company cannot take Shares in its own capital. 5. When Shares are taken the amount of their par value must be paid at the same time. It may be agreed that part of that amount, such part not to exceed three fourths of the par value of the Shares, may remain unpaid until the Company shall make a call in respect of the monies unpaid on the Shares.

Pre-emptive right at issue of shares

Art. 9.

1. Except as otherwise provided by law, at the issue of Shares each shareholder shall have a pre-emptive right pro rata to the total amount of the Shares held by him on the date of the resolution to issue Shares.
2. The General Meeting may, each time in respect of one particular issue of Shares, resolve to limit or to exclude the pre-emptive right of subscription for Shares, provided that such resolution be passed at the same time as the resolution to issue Shares.

Acquisition by the company of its own shares

Art. 10.

1. Any acquisition by the Company of partly-paid Shares in its own capital shall be null and void.
2. Fully paid up Shares may be acquired by the Company:
 - a. either gratuitously or by universal succession; or
 - b. by virtue of a resolution to that effect of the General Meeting and with due observance of all requirements which the law imposes upon such acquisition.

Reduction of capital

Art. 11. The General Meeting may resolve to reduce the issued capital by cancellation of Shares which are held by the Company itself, or by a reduction of the par value of the Shares by amendment of the articles of association.

Shareholders' proxy

Art. 12. In respect of any or all of his Shares a shareholder may give one or several persons written power of attorney to exercise any or all of the rights attached to those Shares. Such power of attorney may not be given in respect of one and the same Share to more than one person simultaneously. The powers referred to in this Article also vest in usufructuaries and pledgees of Shares.

Transfer restrictions

Art. 13.

1. Each and every transfer of Shares shall require the prior approval of the General Meeting provided that at least seventy-five per cent (75%) of the issued share capital has voted in favour of the proposal. The transfer must be made within three months after the approval has been granted or is deemed to have been granted.
2. The shareholder who wishes to transfer any of his Shares -hereinafter referred to as: the Transferor- shall give notice of that intent to the Board of Managing Directors, such notice to state the number of Shares intended to be transferred, the identifying numbers of those Shares and, if known, the name and address of each person to whom Shares are to be transferred.
3. To the fullest extent permitted by law, the approval shall be deemed to have been granted:

a. if the General Meeting has not decided on the request for approval within six weeks of receipt of that request;

b. if the General Meeting withholds its approval of the intended transfer and does not simultaneously inform the Transferor of the names of one or more prospective purchasers -hereinafter referred to as: Purchasers- who are willing and able to purchase from the Transferor, against payment in cash of the price as described in paragraph 4, all of the Shares to which the request for approval relates. The Company itself may be designated as a Purchaser only with the consent of the Transferor.

4. To the fullest extent permitted by law, if the General Meeting has duly designated one or more Purchasers, the price of the Shares -to be equal to their value- shall be determined by the Transferor and the Purchasers - hereinafter jointly referred to as: the Interested Parties - in mutual agreement. If they fail to reach such agreement within thirty days from the date when the Purchasers were designated, the price shall be determined by one independent expert, unless within the aforesaid term of thirty days the Interested Parties have reached agreement on the appointment of more than one expert. The expert(s) shall be appointed by the Interested Parties in mutual agreement; failing such agreement within fourteen days from the end of the aforesaid term of thirty days, the appointment of the independent expert(s) shall be made, at the request of any of the Interested Parties, by the Chairman or deputy Chairman of the Board of the Luxembourg Institute of Chartered Accountants.

5. To the fullest extent permitted by law, if the price of the Shares has been determined by one or more experts, during a period of thirty days after the price has so been determined, the Transferor shall be free to decide whether or not he will transfer the Shares to the Purchaser(s) at the price as so determined.

6. To the fullest extent permitted by law, the costs incidental to the determination of the price by the expert(s) shall be paid by the Transferor if he does not agree to the price as determined and consequently declines to transfer the Shares to the Purchasers. In all other cases the aforesaid costs shall be paid by the Company.

Board of managing directors

Art. 14.

1. The business and affairs of the Company shall be managed by a Board of Managing Directors consisting of one or several Managing Directors A and one or several Managing Directors B. The management shall be based in Luxembourg. Only persons who are resident in Luxembourg for Luxembourg tax purposes, may be Managing Directors A.

2. The Managing Directors shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall determine the remuneration and further terms of employment of each Managing Director and of the person referred to in paragraph 2 of Article 15.

3. A Managing Director may be suspended and/or removed from office by the General Meeting at any time. The Managing Director concerned shall be given the opportunity to account for his conduct at the General Meeting. For that purpose he may have himself assisted by a legal adviser.

4. No person may be appointed as Managing Director A unless (i) he or she is resident in Luxembourg for Luxembourg tax purposes and (ii) he or she performs all his duties of managing the company in accordance with these articles of association in Luxembourg. If any Managing Director A ceases to be resident in Luxembourg for Luxembourg tax purposes, the General Meeting shall take all the necessary actions to remove that Managing Director A from the Board of Managing Directors.

Decision-making by the board of managing directors, Managing directors' ceasing to hold office or being unable to act

Art. 15.

1. The Board of Managing Directors shall elect a chairman from among its Managing Directors A.

2. All meetings of the Board of Managing Directors shall be held in Luxembourg. No Managing Director shall attend a meeting of the Board of Managing Directors by telephone or other means of communication whilst he is not present in Luxembourg. At each meeting of the Board of Managing Directors, a full and accurate written record shall be prepared of the discussion held and the resolutions adopted.

3. Resolutions of the Board of Managing Directors can only be validly adopted in a meeting where all Managing Directors A are present or represented. If the Board of Managing Directors consists of several members, resolutions of the Board of Managing Directors shall require an absolute majority of the votes cast.

If the voting for and against a proposal is equally divided, another vote shall be taken if so demanded by any Managing Director. If no second vote is taken or if the voting for and against the proposal is again equally divided, the chairman of the Board of Managing Directors shall have the casting vote.

4. A Managing Director may be represented by a co-member of the Board of Managing Directors authorised in writing, provided that a Managing Director A may only be represented by another Managing Director A. A Managing Director may not act as representative for more than one co-member.

5. In the event that one or more Managing Directors shall cease to hold office or be unable to act, the other or remaining Managing Directors or the only other or remaining Managing Director shall be temporarily entrusted with the management of the Company. In the event that all Managing Directors or the sole Managing Director shall cease to hold

office or be unable to act, the management of the Company shall be temporarily entrusted to the person designated or to be designated for that purpose by the General Meeting. No person may be designated unless he is (i) resident in Luxembourg for Luxembourg tax purposes and (ii) he performs all his duties of managing the Company in accordance with these articles of association in Luxembourg. The provisions of these articles of association concerning the Board of Managing Directors and the Managing Director(s) individually shall apply mutatis mutandis to that person. Furthermore, that person shall be required to call a General Meeting as soon as possible, which General Meeting may decide on the appointment of one or several new Managing Directors.

6. Resolutions of the Board of Managing Directors may also be adopted in writing without recourse to a meeting of the Board of Managing Directors, provided they are adopted by an unanimous vote of all members of the Board of Managing Directors who at the time of the adoption are present in Luxembourg.

Representation

Art. 16.

1. The Board of Managing Directors shall represent the Company. The power to represent the Company shall also vest in one Managing Director A and one Managing Director B acting jointly.

2. In the event of a conflict of interest between the Company and a Managing Director, the Company shall be represented by one of the other Managing Directors. The General Meeting shall always have the power to designate one or more other persons for such purpose. The choice of the person so to be designated shall be at the sole discretion of the General Meeting, provided that no person may be designated unless he is (i) resident in Luxembourg for Luxembourg tax purposes and (ii) he performs all his duties of managing the Company in accordance with these articles of association in Luxembourg.

3. The management board may appoint officers with general or limited power to represent the Company. No person may be appointed unless he is (i) resident in Luxembourg for Luxembourg tax purposes and (ii) he performs all his duties of managing the Company in accordance with these articles of association in Luxembourg. Each of these officers shall be able to represent the Company with due observance of any restrictions imposed on him. The Board of Managing Directors shall determine their titles.

Restrictions of executive powers

Art. 17. The General Meeting may determine that certain resolutions of the Board of Managing Directors shall be subject to its prior approval, provided that the General Meeting shall carefully describe such board resolutions and notify the Board of Managing Directors accordingly. The absence of any approval required pursuant to this Article shall not affect the power of representation as referred to in paragraph 1 of Article 16.

General meeting

Notice and Venue of the general meeting

Art. 18.

1. The power to call the General Meeting shall vest in:

- a. the Board of Managing Directors and each Managing Director individually;
- b. each and every shareholder.

2. Notice of the General Meeting must be given to each shareholder, each usufructuary of Shares entitled to vote and each pledgee of Shares entitled to vote. The term of notice must be at least fifteen clear days before the day on which the meeting is held. Notice shall be given by means of letters, specifying the subjects to be discussed at the meeting.

3. If the term of notice has not been observed or if notice has not been given or has not been served in the appropriate manner, valid resolutions may nevertheless be passed, also in respect of subjects which have not been announced or the announcement of which has not been made in the prescribed manner, provided that any such resolution be passed unanimously at a General Meeting at which the entire issued and outstanding share capital is represented.

4. General Meetings shall be held in the municipality in which the Company's statutory seat is situated. If so determined by the Board of Managing Directors, the general meeting of shareholders may alternatively be held in Luxembourg, provided the entire issued share capital is represented.

Chairmanship of the general meeting, Minutes

Art. 19.

1. The General Meeting itself shall appoint its chairman.

2. The chairman shall designate a person charged with keeping the minutes.

The minutes shall be adopted by the General Meeting at the same meeting or at a subsequent meeting, in evidence of which the minutes shall be signed by the chairman and the secretary of the meeting at which the minutes were adopted. Voting rights.

Decision-making

Art. 20.

1. Each Share carries the right to cast one vote.
2. Unless the articles of association stipulate a larger majority, all resolutions of the General Meeting shall be passed by an absolute majority of the votes cast.
3. Blank votes and invalid votes shall not be counted.
4. If at the election of persons the voting for and against the proposal is equally divided, another vote shall be taken at the same meeting; if then again the votes are equally divided, then - without prejudice to the provision in the next following sentence of this paragraph - a drawing of lots shall decide.

If at an election of persons the vote is taken between more than two candidates and none of the candidates receive the absolute majority of votes, another vote - where necessary after an interim vote and/or a drawing of lots - shall be taken between the two candidates who have received the largest number of votes in their favour.

If the voting for and against any other proposal than as first referred to in this paragraph is equally divided, that proposal shall be rejected.

Decision-making outside a meeting

Art. 21. Unless there are legal entities or persons, who are entitled to the rights which the law assigns to the holders of depository receipts issued with the cooperation of the Company, any resolution which shareholders entitled to vote can pass at a General Meeting may also be passed by them outside a meeting, provided that they all express themselves in writing in favour of the proposal concerned and that prior thereto they have consulted the Managing Directors. The persons who have passed a resolution outside a meeting shall immediately inform the Board of Managing Directors of that resolution.

Financial year, Annual accounts

Art. 22.

1. The financial year of the Company shall run from the thirty-first day of March until the thirtieth day of March of the year thereafter.
2. Each year within five months after the end of the Company's financial year, save where this term is extended by a maximum of six months by the General Meeting on account of special circumstances, the Board of Managing Directors shall draw up annual accounts and an annual report on that financial year.
3. The annual accounts shall be signed by all Managing Directors. If the signature of one or more of the Managing Directors is missing, this and the reason for such absence shall be stated.
4. The Company may, and if the law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts.

Annual general meeting, Approval of annual accounts

Art. 23.

1. Each year at least one General Meeting shall be held, that meeting to be held within six months after the end of the Company's last expired financial year.
2. The annual accounts shall be approved and adopted by the General Meeting.

Profits and Losses

Art. 24.

1. The profits of the Company shall be at the disposal of the General Meeting.
2. The Company may distribute profits only if and to the extent that its shareholders' equity is greater than the sum of the paid and called-up part of the issued capital and the reserves which must be maintained by virtue of the law.
3. Dividends may be paid only after approval and adoption of the annual accounts which show that they are justified.
4. For the purposes of determining the allocation of profits any Shares held by the Company and any Shares of which the Company has a usufruct shall not be taken into account.
5. The General Meeting may resolve to declare interim dividends. A resolution to declare an interim dividend from the profits realised in the current financial year may also be passed by the Board of Managing Directors.

Dividend payments as referred to in this paragraph may be made only if the provision in paragraph 2 of this Article has been met.

6. A General Meeting declaring a dividend may direct that it is to be satisfied wholly or partly by the distribution of assets.

Winding up and Liquidation

Art. 25.

1. The General Meeting shall have the power to resolve to wind up the Company.

2. Unless otherwise resolved by the General Meeting or unless otherwise provided by law, the Managing Directors of the Company shall be the liquidators of the Company. The surplus assets remaining after all the Company's liabilities have been satisfied shall be divided among the shareholders in proportion to that part of the par value of the Shares which each one has paid on his Shares by virtue of calls made upon the shareholders.

Transitional provision

Art. 26. The currently running financial year of the Company which started on the first day of February two thousand and nine will end on the thirtieth day of March two thousand and nine. The transitional provisional provision shall lapse and cease to exist after this shortened financial year of the Company has ended.

3. The registration of the Company in Luxembourg for the purposes of the transfer of the principal establishment of the Company to Luxembourg is confirmed.

4. The interim balance sheet of the Company as at 23 March 2009, showing that the amount of twenty-five thousand seven hundred and sixty Euros (EUR 25,760) corresponding to the issued share capital of the Company is fully paid-up, is approved.

Said interim balance sheet, after signature *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

5. The establishment of the principal establishment of the Company at the following address: 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is confirmed.

6. The following persons have been confirmed as managers of the Company with effect from the date hereof for an unlimited duration:

- Mr Eric Isaac, director, born on 1 February 1942 in Johannesburg, South Africa, residing in 4, Gappenhiehl, L-5335 Moutfort, Luxembourg, as class A manager,

- Mrs Adeline Heiderscheid, director, born on 21 May 1952, in Luxembourg, residing in L-1661 Luxembourg, 99, Grand'rue, as class A manager,

- Mr Geert Corbeel, director, born on 26 March 1966 in Bonheiden, Belgium, residing in Esptweg (LST), 67, B-2811 Mechelen, Belgium, as class B manager,

- Mr Martin Chambers, director of legal affairs, born on 19 January 1949 in London, United Kingdom, residing in 3 Sheldon Square, London, W2 6PX, United Kingdom, as class B manager.

Expenses

Costs and expenses due to the present changes and supported by the Company are valued at approximately 7,300.- Euro.

Whereupon the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M. Eric Isaac, agissant en sa qualité de représentant de (i) Portswood B.V., une société organisée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Jan van Goyenkade 8, 1075HP Amsterdam, Pays-Bas, et inscrite auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34106897 (la "Société") et (ii) de Kingfisher International Finance S.A., une société organisée sous les lois de Belgique, ayant son siège social au 1000 Bruxelles, Rue des Colonies 11, Regus Park Atrium, Belgique, étant l'associé unique de la Société.

La partie comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. En vertu des résolutions prises par le conseil de la Société le 19 mars 2009, il a été décidé que la gérance et le contrôle de la Société soient transférés des Pays-Bas vers le Luxembourg avec effet au 23 Mars 2009 et qu'en conséquence de ce qui précède, la gérance et le contrôle de la Société soient établis au Luxembourg.

2. Les statuts de la Société de la Société selon lesquels la dénomination de la Société est confirmée être Portswood B.V. auront la teneur suivante:

Définitions

Art. 1^{er}.

1. Dans les présents statuts, les termes et expressions suivants auront le sens défini ci-après:

- a. "Parts Sociales" signifie: parts sociales dans le capital de la Société;
 - b. "Assemblée Générale" signifie: les membres constituant l'assemblée générale ainsi que les réunions de cet organe;
 - c. "Conseil de Gérance / Gérant(s)" signifie: l'ensemble des personnes / personne(s) individuelle(s) qui contrôlent la gestion des activités de la Société et qui la représentent;
 - d. "Société" signifie: l'entité juridique régie par les présents statuts; et
 - e. "Luxembourg" signifie: le Grand Duché de Luxembourg.
2. Les expressions "écrit" et "par écrit" utilisées dans ces statuts signifient: des communications envoyées par courrier, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication permettant la transmission d'un texte écrit.

Dénomination et Siège social

Art. 2.

1. La Société est une société à responsabilité limitée et porte le nom: Portswood B.V.
2. Le siège statutaire de la Société est fixé à Amsterdam, Pays-Bas. Son principal établissement est établi au Luxembourg.

Objet social

Art. 3. Les objets de la Société sont:

- a. que ce soit individuellement ou conjointement avec d'autres, d'acquérir et de disposer de participations ou autres intérêts dans des entités juridiques, des sociétés ou firmes, de coopérer avec ces entités juridiques, sociétés ou firmes, ou d'en contrôler la gestion;
- b. d'acquérir, gérer, exploiter, nantir et disposer de toute propriété - y compris des droits de propriété intellectuelle - et investir ses capitaux;
- c. lever des fonds par voie d'émission de titres, prêts bancaires, émission privée d'obligations, de notes et de tout autre instrument de dette, et emprunter de toute autre manière, prêter, fournir des garanties et sûretés, y compris des garanties et des sûretés en relation avec les dettes d'autres personnes;
- d. pour des besoins qui n'entrent pas dans le cadre de la conduite de ses affaires, d'effectuer des paiements périodiques pour ou à des fonds de pension ou caisses de retraite ou tout autre objet;
- e. effectuer tous actes qui sont opportuns, nécessaires, utiles ou en relation avec les objets mentionnés ci-dessus.

Capital

Art. 4. Le capital autorisé et émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille sept cent soixante Euros (EUR 25.760) représenté par cinq cent soixante (560) Parts Sociales de quarante-six Euros (EUR 46) chacune.

Parts sociales, Titres représentatifs

Art. 5.

1. Toutes les Parts Sociales sont nominatives. Il ne sera pas procédé à l'émission de certificats de Parts Sociales.
2. La Société ne participera pas à l'émission de titres représentatifs de ses Parts Sociales.

Transfert de parts sociales, Exercice de droits appartenant aux associés

Art. 6.

1. Le transfert de Parts Sociales requiert l'exécution d'un acte à cet effet par un notaire demeurant aux Pays-Bas auquel le cédant et le cessionnaire seront partie et dont le contenu devra être conforme aux exigences légales applicables.
2. Après le transfert, les droits attachés aux Parts Sociales en question ne pourront être exercés qu'après que notification dudit acte ait été faite à la Société ou qu'après que la Société ait reconnu l'opération par écrit. La disposition prévue dans la phrase précédente ne s'applique pas lorsque la Société est elle-même une partie à l'opération.

Registre des associés

Art. 7.

1. Un registre sera tenu par le Conseil de Gérance dans lequel seront inscrites toutes les informations requises par la loi en ce qui concerne les associés, les usufruitiers ainsi que les créanciers-gagistes.
2. Le registre devra être correct et à jour. Toutes les inscriptions et annotations apportées au registre seront signées par un Gérant A et un Gérant B.
3. Sur demande d'un associé ou d'un bénéficiaire d'un droit d'usufruit, le Conseil de Gérance devra fournir un extrait du registre, sans frais, dans la mesure où il se réfère aux droits que celui-ci détient dans une Part Sociale. Au cas où un droit d'usufruit a été créé sur une Part Sociale, cet extrait devra indiquer à qui bénéficient les droits de vote.

Emission de parts sociales

Art. 8.

1. L'Assemblée Générale a le pouvoir de décider d'émettre des Parts Sociales et de déterminer le prix d'émission et les autres conditions relatives à une telle émission (y compris des conditions relatives au paiement des Parts Sociales dans une devise étrangère).

2. Les dispositions de l'alinéa 1^{er} de cet Article s'appliquent mutatis mutandis à l'attribution de droits de souscription de Parts Sociales, mais ne sont pas applicables à l'émission de Parts Sociales à une personne exerçant un droit de souscription acquis antérieurement.

3. L'émission de Parts Sociales requiert l'exécution d'un acte notarié passé devant un notaire auquel la Société et chaque personne à laquelle des Parts Sociales ont été émises seront parties.

4. La Société ne peut pas souscrire des Parts Sociales dans son propre capital.

5. Lorsque les Parts Sociales sont souscrites, le montant correspondant à leur valeur nominale doit être versé au même moment. Il peut être accepté qu'une partie de ce montant - qui ne devra pas excéder les trois quarts de la valeur nominale des Parts Sociales - ne soit pas entièrement libérée jusqu'au moment où la Société décide de faire un appel pour les fonds non libérés sur les Parts Sociales.

Droit de souscription préférentiel lors de l'émission de parts sociales

Art. 9.

1. Sous réserve de dispositions contraires prévues par la loi, tout associé aura un droit de souscription préférentiel au prorata du montant global des Parts Sociales détenues par lui à la date de la résolution d'émettre des Parts Sociales.

2. L'Assemblée Générale peut, chaque fois en relation avec une seule émission de Parts Sociales, décider de limiter ou d'exclure le droit de souscription préférentiel des Parts Sociales, à condition qu'une telle résolution soit adoptée en même temps que la résolution d'émettre des Parts Sociales.

Acquisition par la société de ses propres parts sociales

Art. 10.

1. Toute acquisition par la Société de Parts Sociales partiellement libérées dans son propre capital social sera considérée nulle et non avenue.

2. Des Parts Sociales entièrement libérées pourront être acquises par la Société:

a) soit à titre gratuit ou à titre de succession universelle; ou

b) en vertu d'une résolution adoptée à cet effet par l'Assemblée Générale et sous réserve du respect de toutes les obligations que la loi impose pour une telle acquisition.

Réduction du capital

Art. 11. L'Assemblée Générale pourra décider de réduire le capital émis par annulation de Parts Sociales détenues par la Société ou par réduction de la valeur nominale des Parts Sociales moyennant modification des statuts.

Procuration des associés

Art. 12. En relation avec une de ses Parts Sociales, ou la totalité de celles-ci, un associé pourra mandater par écrit une ou plusieurs personnes pour exercer un ou tous les droits attachés à ces Parts Sociales. Une telle procuration ne pourra pas être donnée pour une même Part Sociale à plus d'une personne simultanément. Les pouvoirs conférés en vertu du présent Article s'appliquent également aux usufruitiers et créanciers-gagistes de Parts Sociales.

Restrictions de transfert

Art. 13.

1. Chacun des transferts de Parts Sociales requiert l'approbation préalable de l'Assemblée Générale prise à la majorité, à condition qu'au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital émis votent en faveur de chacune de ces propositions. Le transfert devra être réalisé endéans trois mois à compter de l'agrément ou de l'agrément supposé.

2. L'associé souhaitant céder une de ses Parts Sociales - ci-après: le Cédant - doit notifier cette intention au Conseil de Gérance. Ladite notification indiquera le nombre de Parts Sociales dont la cession est projetée, les caractéristiques de ces Parts Sociales et, si disponibles, le nom et l'adresse de chaque personne à laquelle les Parts Sociales seront cédées.

3. Dans la mesure la plus large permise par la loi, l'approbation est censée être donnée:

a. si l'Assemblée Générale n'a pas pris une décision suite à la demande d'approbation dans un délai de six semaines à compter de la réception de cette demande;

b. si l'Assemblée Générale retire son approbation du transfert proposé et ne communique pas simultanément au Cédant les noms d'un ou de plusieurs acquéreurs potentiels - ci-après: Acquéreurs - qui souhaitent et peuvent acquérir du Cédant, contre paiement en espèces du prix tel que décrit à l'alinéa 4, toutes les Parts Sociales auxquelles la demande d'approbation se réfère. La Société elle-même peut seulement être désignée comme un Acquéreur sur accord du Cédant.

4. Dans la mesure la plus large permise par la loi, si l'Assemblée Générale a valablement désigné un ou plusieurs Acquéreurs, le prix des Parts Sociales - qui doit être équivalent à leur valeur nominale - sera fixé d'un commun accord par le Cédant et les Acquéreurs - ci-après conjointement dénommés: les Parties Intéressées. A défaut d'un tel agrément endéans trente jours à partir de la date de la détermination des Acquéreurs, le prix sera déterminé par un expert indépendant, à moins que, endéans le délai de trente jours indiqué ci-avant, les Parties Intéressées s'accordent à nommer plus d'un expert. L'(les) expert(s) sera/seront désigné(s) par les Parties Intéressées d'un commun accord; à défaut d'un tel agrément endéans quatorze jours après expiration du délai susmentionné de trente jours, l'(les) expert(s) indépendant (s) sera (seront) désigné(s), à la requête d'une des Parties Intéressées, par le Président ou Vice-Président du Conseil de l'Institut Luxembourgeois des Experts Comptables.

5. Dans la mesure la plus large permise par la loi, si le prix des Parts Sociales est déterminé par un ou plusieurs experts, le Cédant est libre de décider, endéans un délai de trente jours à compter de la date à laquelle le prix a été déterminé, s'il désire céder ou non les Parts Sociales au(x) Acquéreur(s) au prix déterminé.

6. Dans la mesure la plus large permise par la loi, les honoraires et les frais accessoires à la détermination du prix par l'(les) expert(s) seront à la charge du Cédant si ce dernier n'accepte pas le prix déterminé et par conséquent ne désire pas céder ses Parts Sociales aux Acquéreurs. Dans tous les autres cas, lesdits honoraires et frais sont à la charge de la Société.

Conseil de gérance

Art. 14.

1. Les affaires de la Société sont gérées par un Conseil de Gérance composé d'un ou de plusieurs Gérants A et d'un ou de plusieurs Gérants B. Les Gérants seront basés à Luxembourg. Seules des personnes considérées comme fiscalement résidentes à Luxembourg pourront être des Gérants A.

2. Les Gérants seront nommés par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale déterminera la rémunération et les termes des contrats de service de chaque Gérant et de la personne visée à l'Article 15, alinéa 2.

3. Un Gérant pourra être suspendu et/ou révoqué avec ou sans motif à tout moment par l'Assemblée Générale. Le Gérant concerné aura la possibilité de rendre compte de sa conduite à l'Assemblée Générale. A cette occasion, il pourra se faire assister par un conseil juridique.

4. Aucune personne ne pourra être nommée Gérant A à moins (i) qu'elle ne soit considérée comme fiscalement résidente au Luxembourg et (ii) qu'elle n'exerce son mandat de gérant de la Société au Luxembourg conformément aux présents statuts. Si un des Gérants A cesse d'être fiscalement résident au Luxembourg, l'Assemblée Générale devra prendre toutes les mesures nécessaires pour révoquer ce Gérant A.

Prise de décision par le conseil de gérance - Vacance de poste ou empêchement d'agir

Art. 15.

1. Le Conseil de Gérance élit un président parmi les Gérants A.

2. Toutes les réunions du Conseil de Gérance se tiennent au Luxembourg. Aucun Gérant ne pourra assister à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou autre moyen de communication s'il n'est pas présent au Luxembourg. Un procès-verbal complet et correct devra être préparé reprenant les discussions et les résolutions adoptées lors de toutes les réunions du Conseil de Gérance.

3. Les résolutions du Conseil de Gérance ne sont valablement adoptées lors d'une réunion que si tous les Gérants A sont présents ou représentés. Si le Conseil de Gérance est composé de plusieurs membres, les résolutions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité absolue des voix exprimées.

Si le vote pour et contre une proposition est partagé, il sera procédé, à la demande de tout Gérant, à un autre vote. S'il n'est pas procédé à un second vote ou si le vote pour et contre est à nouveau partagé, le président du Conseil de Gérance aura une voix prépondérante.

4. Un Gérant peut se faire représenter par un autre Gérant aux réunions du Conseil de Gérance au moyen d'une autorisation écrite, étant entendu qu'un Gérant A ne peut être représenté que par un autre Gérant A. Un Gérant ne peut représenter plus d'un de ses collègues.

5. Au cas où un ou plusieurs Gérants cessent leur fonction ou sont dans l'incapacité d'agir, les Gérants restants ou le seul Gérant restant seront/sera temporairement chargés/chargé de la gérance de la Société. Au cas où tous les Gérants ou le seul Gérant cessent leur fonction ou sont/est dans l'incapacité d'agir, la gestion de la Société sera temporairement confiée à la personne désignée ou devant être désignée à cet effet par l'Assemblée Générale. Aucune personne ne peut être désignée à moins (i) qu'elle ne soit fiscalement résidente au Luxembourg et (ii) qu'elle n'exerce son mandat de gérant de la Société au Luxembourg conformément aux présents statuts. Les dispositions de ces statuts relatives au Conseil de Gérance et au(x) Gérant(s) individuellement s'appliquent mutatis mutandis à ladite personne. En outre, cette personne sera tenue de convoquer aussi vite que possible une Assemblée Générale, cette Assemblée Générale pouvant décider de la nomination d'un ou de plusieurs nouveaux Gérants.

6. Les résolutions du Conseil de Gérance peuvent également être adoptées par écrit sans avoir recours à une réunion du Conseil de Gérance, à condition qu'elles soient approuvées à l'unanimité par tous les membres du Conseil de Gérance qui, à la date de la résolution, sont présents au Luxembourg.

Représentation

Art. 16.

1. Le Conseil de Gérance représentera la Société. Le pouvoir de représenter la Société appartiendra à un Gérant A et un Gérant B agissant de concert.

2. Dans le cas d'un conflit d'intérêts entre la Société et un Gérant, la Société sera représentée par un autre Gérant. L'Assemblée Générale aura toujours le pouvoir de désigner une ou plusieurs autres personnes à cet effet. Le choix de la personne devant être désignée appartient à l'Assemblée Générale, étant entendu qu'aucune personne ne peut être désignée à moins (i) qu'elle ne soit fiscalement résidente au Luxembourg et (ii) qu'elle n'exerce son mandat de gérant de la Société au Luxembourg conformément aux présents statuts.

3. Le Conseil de Gérance peut nommer un fondé de pouvoir afin de représenter la Société, en lui conférant des pouvoirs généraux ou limités. Aucune personne ne peut être désignée à moins (i) qu'elle ne soit fiscalement résidente au Luxembourg et (ii) qu'elle n'exerce son mandat de gérant de la Société au Luxembourg conformément aux présents statuts. Chacun de ces fondés de pouvoirs doit être en mesure de représenter la Société dans le respect de toutes restrictions qui lui sont imposées. Le Conseil de Gérance détermine ses pouvoirs.

Limitations des pouvoirs de gestion.

Art. 17. L'Assemblée Générale peut décider que certaines résolutions du Conseil de Gérance soient soumises à son agrément préalable, pourvu que l'Assemblée Générale décrive ces résolutions du conseil avec soin et le notifie au Conseil de Gérance en conséquence. L'absence d'un agrément conformément à cet Article ne portera pas préjudice au pouvoir de représentation visé à l'Article 15, alinéa 1.

Assemblée Générale.

Convocation et Tenue de l'assemblée générale.

Art. 18.

1. Le pouvoir de convoquer l'Assemblée Générale appartient:
 - a. au Conseil de Gérance et à chaque Gérant individuellement;
 - b. à chacun des associés.

2. Un avis de convocation à l'Assemblée Générale devra être envoyé à chaque associé, chaque usufruitier de Parts Sociales autorisé à voter et chaque créancier-gagiste de Parts Sociales autorisé à voter. La convocation doit être envoyée quinze jours au moins avant le jour de l'assemblée. La convocation se fait par lettre recommandée indiquant l'ordre du jour.

3. Si le délai prévu pour la convocation n'a pas été observé, ou si la convocation n'a pas eu lieu ou n'a pas été délivrée de manière appropriée, des décisions valables pourront néanmoins être prises, également sur des points n'ayant pas été annoncés ou dont l'annonce n'a pas été faite de manière appropriée, pourvu qu'une telle résolution soit prise à l'unanimité des voix lors d'une Assemblée Générale à laquelle la totalité du capital social souscrit et en circulation est représentée.

4. Les Assemblées Générales seront tenues dans la commune dans laquelle se situe le siège de la Société. Si le Conseil de Gérance le détermine ou si la loi applicable le requiert, l'assemblée générale des associés peut également être tenue au Luxembourg, pourvu que l'entièreté du capital social émis est représentée.

Présidence de l'assemblée générale, procès-verbaux.

Art. 19.

1. L'Assemblée Générale elle-même nommera son président.
2. Le président désigne une personne chargée de la tenue des procès-verbaux. Les procès-verbaux sont adoptés par l'Assemblée Générale lors de la même assemblée ou lors d'une assemblée subséquente, et seront signés par le président et le secrétaire de l'assemblée lors de laquelle les résolutions ont été adoptées.

Droits de vote, Prise de décisions.

Art. 20.

1. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.
2. A moins que les statuts ne prévoient une majorité plus large, toutes les résolutions de l'Assemblée Générale seront adoptées à la majorité absolue des voix exprimées.
3. Les votes blancs et les votes non valables ne seront pas pris en compte.
4. Si lors de l'élection de personnes, le vote pour et contre une proposition est partagé, il sera procédé à un autre vote lors de la même assemblée; si le vote pour et contre est à nouveau partagé, alors - sans préjudice de la disposition dans la phrase suivante de ce paragraphe - il sera décidé par tirage au sort.

Si lors de l'élection de personnes, le vote concerne plus de deux candidats et aucun candidat n'obtient la majorité absolue des votes, il sera procédé - si cela est nécessaire à la suite d'un vote intérimaire et/ou un tirage au sort - à un second vote entre les deux candidats qui ont reçu le plus grand nombre de voix en leur faveur.

Si le vote pour et contre est partagé au sujet d'une autre proposition que celle visée ci-dessus dans ce paragraphe, cette proposition sera rejetée.

Prise de décisions hors d'une assemblée.

Art. 21. A moins qu'il n'y ait des entités juridiques ou des personnes bénéficiant de droits que la loi octroie aux détenteurs de titres représentatifs émis avec la collaboration de la Société, toute résolution que les associés ayant le pouvoir de voter sont en mesure d'adopter lors d'une Assemblée Générale pourra également être adoptée par les associés de la Société en dehors d'une assemblée, à condition que les associés s'expriment tous par écrit en faveur de la proposition concernée et qu'avant cela, ils aient consulté les Gérants. Les personnes ayant adopté une résolution en dehors d'une assemblée devront immédiatement informer le Conseil de Gérance de cette résolution.

Exercice social, Comptes annuels.

Art. 22.

1. L'exercice social de la Société commence le trente et un mars et se termine le trente mars de l'année suivante.
2. Chaque année, endéans les cinq mois à partir de la clôture de l'exercice social de la Société, sous réserve d'une prorogation par l'Assemblée Générale de ce délai d'un maximum de six mois en raison de circonstances particulières, le Conseil de Gérance dressera des comptes annuels et un rapport annuel sur cet exercice social.
3. Les comptes annuels seront signés par tous les Gérants. Si la signature d'un ou de plusieurs Gérants fait défaut, il sera fait état de ce défaut et des raisons de ce défaut.
4. La Société peut - et si la loi l'exige - nommer un expert comptable pour superviser les comptes annuels.

Assemblée générale annuelle, Approbation des comptes annuels.

Art. 23.

1. Chaque année il sera tenu au moins une Assemblée Générale, cette assemblée devant être tenue endéans six mois après la clôture du dernier exercice social de la Société.
2. Les comptes annuels seront approuvés et adoptés par l'Assemblée Générale.

Profits et Pertes.

Art. 24.

1. Les bénéfices de la Société sont à la disposition de l'Assemblée Générale.
 2. La Société peut distribuer des bénéfices seulement si et dans la mesure où la participation des associés est supérieure à la somme de la partie du capital émis souscrit et libéré et des réserves qui doivent être faites en vertu de la loi.
 3. Des dividendes ne pourront être payés qu'après approbation et adoption des comptes annuels montrant qu'ils sont justifiés.
 4. Pour la détermination de l'attribution des bénéfices, les Parts Sociales détenues par la Société et les Parts Sociales dont la Société a l'usufruit ne seront pas prises en compte.
 5. L'Assemblée Générale peut décider de déclarer des dividendes intérimaires. Une décision de déclaration de dividendes intérimaires à partir des bénéfices réalisés pendant l'exercice social peut également être prise par le Conseil de Gérance.
- Le paiement des dividendes tel que mentionné dans le présent paragraphe ne peut être effectué que si les dispositions du paragraphe 2 du présent Article ont été respectées.
6. Une Assemblée Générale qui déclare un dividende peut décider que ce dividende peut être payé entièrement ou en partie par voie de distribution des actifs.

Dissolution et Liquidation.

Art. 25.

1. L'Assemblée Générale a le pouvoir de décider de dissoudre la Société.
2. A moins que l'Assemblée Générale n'en décide autrement ou à moins que la loi n'en décide autrement, le Conseil de Gérance de la Société sera liquidateur de la Société.
3. Le solde des actifs, après que les dettes de la Sociétés aient été réglées, sera réparti entre les associés proportionnellement à la valeur nominale des Parts Sociales auxquelles chacun a souscrit dans le capital social.

Disposition transitoire.

Art. 26. L'exercice social de la Société en cours qui a commencé le premier février deux mille neuf se terminera le trente mars deux mille neuf. La disposition transitoire ne sera plus effective et cessera d'exister après que ce court exercice social de la Société ait pris fin.

3. L'immatriculation de la Société au Luxembourg pour les besoins du transfert de l'établissement principal de la Société au Luxembourg est confirmée.

4. Le bilan intérimaire de la Société au 23 mars 2009, montrant que le montant de vingt-cinq mille sept cent soixante Euros (€ 25.760) correspondant au capital social émis de la Société est entièrement libéré, est approuvé.

Ledit bilan intérimaire, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

5. L'établissement de l'établissement principal de la Société à l'adresse suivante 99, Grand'rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg est confirmé.

6. Les personnes suivantes ont été confirmées en tant que gérants de la Société avec effet à la date des présentes pour une durée indéterminée:

- M. Eric Isaac, administrateur, né le 1 février 1942 à Johannesburg, Afrique du Sud, résidant à 4, Gappenhiehl, L-5335 Moutfort, Luxembourg, en tant que gérant de classe A,

- Mme Adeline Heiderscheid, administrateur, né le 21 mai 1952 à Luxembourg, résidant à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-Rue, en tant que gérant de classe B,

- M. Geert Corbeel, administrateur, né le 26 Mars 1966 à Bonheiden, Belgique, résidant à Esptweg (LST), 67, B-2811 Mechelen, Belgique, en tant que gérant de classe B,

- M. Martin Chambers, directeur des affaires juridiques, né le 19 janvier 1949 à Londres, Royaume Uni, résidant à 3 Sheldon Square, Londres, W2 6PX, Royaume Uni, en tant que gérant de classe B.

Dépenses

Les coûts et frais mis à charge en raison des présentes modifications qui incombent à la Société sont évalués à environ 7.300.- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, la partie comparante a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: E. ISAAC, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11351. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009051839/211/629.

(090059703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.530.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009051666/9127/12.

(090059791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Zelena S.A., Société Anonyme,

(anc. LFS Multi-Family Office S.A.).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.083.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009051669/9127/13.

(090059824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Karsin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.753.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051665/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06048. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 10.405.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051663/1984/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05139. - Reçu 226,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Ostiense Developments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 86.220.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2009.

Référence de publication: 2009051648/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07124. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

European Estate Bureaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 145.829.

STATUTS

L'an deux mil neuf, six avril.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "Luxfiducia, S.à.r.l." (RC B 71.529) avec siège à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau, ici représentée par son gérant, Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, né à Berchem, le 28 janvier 1965, demeurant à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau,

2) La société à responsabilité limitée "DIRECTOR S.à.r.l." (RC B 95.613) avec siège à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau, ici représentée par Monsieur Marc VAN HOEK, préqualifié,
en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "EUROPEAN ESTATE BUREAUX S.A."

Cette société aura son siège sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

La société pourra également créer des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- €), divisé en trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- €) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société "Luxfiducia, S.à.r.l.", préqualifiée	160 actions
2) La société "DIRECTOR S.à.r.l.", préqualifiée	160 actions
Total	320 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit et téléfax, étant admis, les décisions prises lors de réunions tenues par voie circulaire étant également admises. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 2^e jeudi de juin de chaque année à 16.30 heures, sauf jour férié le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2010.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

45914

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent cinq euros (1.505,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs, pour une durée de 6 ans:
 - a) La société à responsabilité limitée "MANAGEMENT S.à.r.l." (RC B95.485) avec siège à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau (administrateur)
 - b) La société à responsabilité limitée "MANAGER S.à.r.l." (RC B 95.614) avec siège à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau (administrateur)
 - c) La société à responsabilité limitée ""DIRECTOR S.à.r.l.", préqualifiée (administrateur)
3. est appelée aux fonctions de commissaire, pour une durée de 6 ans: La société à responsabilité limitée "Luxfiducia, S.à.r.l.", préqualifiée.
4. le siège social de la société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: VAN HOEK, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 avril 2009. Relation: EAC/2009/4439. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 21 avril 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009051671/207/99.

(090059647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

GLASS PARTNERS TRANSPORTS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 133.537.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pour: GLASS PARTNERS TRANSPORTS Luxembourg S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009051644/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06343. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Infinity Style S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.095.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051638/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06983. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

I.P.F.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 58.510.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051640/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06996. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Société Financière Industrielle SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 74.565.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pour SOCIETE FINANCIERE INDUSTRIELLE SA
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009051676/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06339. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Luxcore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8386 Koerich, 5, Chemin de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 53.256.

EXTRAIT

Il ressort, entre autres du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Luxcore, qui s'est tenue le 16 Avril 2009 au siège social que l'Assemblée Générale a approuvé les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de la démission en date du 11/04/09 de leurs mandats par les personnes ci-dessous désignées:

- Mandats d'Administrateur et d'Administrateur Délégué de M. Christophe Bour.
- Mandats d'Administrateur de Madame Pascale Goujard.

Cette démission permet d'éviter la révocation telle qu'envisagée sur l'ordre du jour de cette Assemblée.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme pour un mandat de 3 ans, avec effet immédiat:

- Madame Béatrice Guillemain, née le 05/05/1961 et demeurant 4, Chemin du Fockeschlass L-8386 Koerich, de nationalité française.
- Monsieur François Valdenaire, né le 13/2/1948, et demeurant 3, rue du Manège F-54 000 Nancy (France), de nationalité français

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009051326/5923/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06407. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

BHF-BANK International, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 10.008.

—
Ordentliche Generalversammlung vom 6. März 2009

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Audit, Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer für das Jahr 2009 zu bestellen.

BHF-BANK International
Unterschriften

Référence de publication: 2009051340/2454/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Sports et Loisirs Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 59.330.

—
Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2009051274/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02808. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Gesellschaft für bedrohte Völker (GfbV) - International, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg F 4.756.

—
STATUTENÄNDERUNG

Auf der ordentlichen Generalversammlung der GESELLSCHAFT FÜR BEDROHTE VÖLKER, die vom 16.-18. Januar 2009 in Göttingen stattfand, wurde eine neue Satzung beschlossen. Dementsprechend wird der Sitz der Vereinigung von Luxemburg nach Göttingen in Deutschland verlegt.

Göttingen, den 17. Januar 2009.

Tilman Zülch
Präsident

Référence de publication: 2009051193/1944/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06960. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Wilson Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 49.380.

—
L'an deux mille neuf.

Le vingt-sept mars.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding WILSON FINANCE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 49.380,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 07 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 87 du 03 mars 1995,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date de 10 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 359 du 17 février 2006.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE CENT (1.100) ACTIONS sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de TROIS CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 385.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en WILSON FINANCE S.A., SPF. Modification de l'article 1, des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de WILSON FINANCE S.A., SPF.

4) Suppression du capital autorisé. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

45918

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en WILSON FINANCE S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de WILSON FINANCE S.A., SPF

Quatrième résolution

Le capital autorisé créé au moment de la constitution (acte publié au Mémorial C numéro 87 du 03 mars 1995), n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 4 et suivants de l'article cinq (5) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryron, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: EAC/2009/3765. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009051741/219/85.

(090059812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Carouge & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.446.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pour CAROUGE & CIE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009051734/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06338. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Alsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.448.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pour ALSA S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009051737/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06340. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.571.

In the year two thousand and nine, on the twenty fourth of March

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117 627 and having a share capital of €12,500 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mrs Barbora Babincova-Hyrdelova, lawyer, professionally residing in L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit, in virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- MEIF II Saubere Energie Holdings S.à r.l., a private limited liability company ('société à responsabilité limitée') having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.129 571 and having a share capital of € 12,500 (the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 8 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1779 of 22 August 2007, and

- the articles of association of the Company have been modified twice, and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 29 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 748 of 27 March 2008 (the "Articles of Association").

This being declared, the appearing party, owner of the Five Hundred (500) shares representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of One Thousand Euro (EUR 1,000.-) in order to raise it from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500.-) to Thirteen Thousand Five Hundred Euro (EUR 13,500.-) by creating and issuing Forty (40) new shares (the "New Shares") having a nominal value of Twenty-Five Euro (EUR 25.-) each, to be fully subscribed and fully paid up by contribution in kind subject to payment of a share premium of Four Million Five Hundred Nineteen Thousand Euro (EUR 4,519,000.-).

Sole Shareholder's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contribution

The Sole Shareholder, here represented by Mrs Barbora Babincova-Hyrdelova, prenamed here above, declares to subscribe for the New Shares with share premium and to have them fully paid by way of contribution in kind consisting of a receivable for a global amount of Four Million Five Hundred Twenty Thousand Euro (EUR 4,520,000.-), held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution") structured as described in the balance sheet of the Company (the "Balance Sheet") as of 19 March 2009 and signed jointly by Mrs Rosa Villalobos acting as A Manager and Mrs Alison Woods as B Manager, which will remain annexed to the present deed.

Evaluation

The total net value of the Contribution is valued at Four Million Five Hundred Twenty Thousand Euro (EUR 4,520,000.-) of which One Thousand Euro (EUR 1,000.-) were allocated to the share capital account, the remainder of Four Million Five Hundred Nineteen Thousand Euro (EUR 4,519,000.-) being allocated to the share premium account.

Documents evidencing the ownership and valuation of the Contribution

The description and the valuation of the Contribution contributed to the Company as documented in the Balance Sheet have further been confirmed in:

- an application form (the "Application Form") executed by the Sole Shareholder and accepted by the board of directors ("conseil de gérance") of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be annexed to this deed; this form includes a confirmation that "the Sole Shareholder has carefully reviewed the Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the Contribution is equal to Four Million Five Hundred Twenty Thousand Euros (EUR 4,520,000.-)"; and

- a report established by Mrs. Rosa Villalobos and by Mrs. Alison Wood acting on behalf of the board of the Company confirming the same (the "Company Report").

Proof of the existence of the Contribution

Proof of the existence of the Contribution has been given to the Company by the Balance Sheet, the Company Report and the Application Form, the latter containing, among others, a declaration of the Sole Shareholder attesting of the true valuation of the Contribution.

Effective implementation of the Contribution

The Sole Shareholder, here represented as stated here above, declares, with respect to the Contribution, that:

- it is the holder of the Contribution to be contributed to the Company;
- the Contribution will be effective from a Luxembourg point of view from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- the Sole Shareholder has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Contribution in order to duly formalise the Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Board of managers ("conseil de gérance") of the Company's intervention

Thereupon intervenes the board of managers ("conseil de gérance") of the Company (the "Board of Managers"), here represented by Mrs Rosa Villalobos, A Manager, professionally residing in L-2449 Luxembourg, 28, Boulevard Royal, duly empowered by board resolutions dated as of 19 March 2009.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Directors of the here above described Contribution, the Board of Directors expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contribution by the Sole Shareholder, and confirms the validity of the subscription and payment of the New Shares, as documented by the Application Form.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of Shares	Share capital in EUR
MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l.	540	13,500
TOTAL:	540	13,500

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise the board of managers of the Company to distribute from time to time the amount of said premium account to the Shareholder(s) within the limits set forth by Law and the Company's Articles.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend article 5 of the Articles of Association so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

"5. Share capital. The Company's corporate capital is fixed at Thirteen Thousand Five Hundred Euro (EUR 13,500.-) represented by Five Hundred Forty (540) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form with a par value of Twenty Five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and can be distributed from time to time upon decision of the Board of Managers."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the last paragraph of the article 8 of the Articles of Association, which will be read as follows:

"The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes that shall be signed by all the directors present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Directors present or represented at the meeting provided that each director present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Directors present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Directors."

45921

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that despite the increase of the share capital of the Company, the Company is still, pursuant to the Balance Sheet, in a significant loss. Notwithstanding this loss, the Sole Shareholder resolves that the Company shall continue its activity.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand seven hundred euro (€ 3,700.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt quatre mars,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand -Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 117 627, ayant le capital social de €12.500 (l'"Associé Unique"), dûment représentée par Mme Barbora Babincova-Hyrdelova, juriste, résidant professionnellement au L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- MEIF II Saubere Energie Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 571 et ayant un capital social de € 12.500,-, (la "Société"), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1779 du 22 août 2007, et

- les statuts de la Société ont été modifiés à deux reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, précité, en date du 29 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 748 du 27 mars 2008 (les "Statuts").

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant les Cinq Cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de Mille Euros (1.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cents Euros (12.500,- EUR) à Treize Mille Cinq Cents Euros (13.500,- EUR) par l'émission de Quarante (40) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (25,- EUR) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en nature, assorties d'une prime d'émission d'un montant de Quatre Millions Cinq Cent Dix-Neuf Mille Euros (4.519.000,- EUR).

Intervention de l'Associé Unique - Souscription - Libération - Description de l'Apport

L'Associé Unique, ici représenté par Mme Barbora Babincova-Hyrdelova, précitée ci-dessus, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales avec prime d'émission et procéder à leur libération intégrale au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de Quatre Millions Cinq Cent Vingt Mille Euros (4.520.000,- EUR) détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'"Apport") tel que décrit dans le bilan de la Société daté du 19 mars 2009 (le "Bilan") et signé conjointement par Mme Rosa Villalobos en sa qualité de Gérant A et Mme Alison Woods en sa qualité de Gérant B, lequel restera ci-annexé.

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport est estimée à Quatre Millions Cinq Cent Vingt Mille Euros (4.520.000,- EUR), dont Mille Euros (1.000,- EUR) ont été alloués au compte du capital social, le solde de Quatre Millions Cinq Cent Dix-Neuf Mille Euros (4.519.000,- EUR) étant alloué au compte de prime d'émission.

Documents établissant la propriété et la Valeur de l'Apport

La description et l'évaluation de l'Apport apporté à la Société telles que documentées dans le Bilan ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la "Lettre d'Application") signée par l'Associé Unique et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être annexée au présent acte; cette lettre contient une confirmation que "l'Associé Unique a revu avec attention l'Apport, a estimé la valeur de cet élément et a conclu que la valeur nette de l'Apport est égal à Quatre Millions Cinq Cent Vingt Mille Euros (4.520.000,- EUR)"; et
- un rapport établi par Mme Rosa Villalobos et Mme Alison Wood agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le "Rapport de la Société").

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société par le Bilan, le Rapport de la Société et la Lettre d'Application, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de l'Associé Unique attestant de la valeur réelle de l'Apport.

Réalisation effective de l'Apport

L'Associé Unique, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport, que:

- il est le titulaire de l'Apport devant être apporté à la Société;
- l'Apport sera effectif d'un point de vue luxembourgeois à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
- l'Associé Unique a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport; et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit Luxembourgeois suite à l'Apport seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport en nature afin de formaliser dûment l'Apport vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Intervention du conseil de gérance de la Société

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société (le "Conseil de Gérance"), ici représenté par Madame Rosa Villalobos, gérant A, résidant professionnellement au L-2449 Luxembourg, 28, Boulevard Royal, dûment habilitée en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance le 19 mars 2009.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de Conseil de Gérance à raison de l'Apport, le Conseil de Gérance a marqué expressément son accord sur la description de l'Apport, sur son évaluation, sur le transfert effectif de l'Apport par l'Associé Unique, et confirme la validité des souscriptions et libération des Nouvelles Parts Sociales, telles que documentées par la Lettre d'Application.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en EUR
MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l.	540	13.500
TOTAL:	540	13.500

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le conseil de gérance de la Société de distribuer de temps en temps le montant dudit compte de prime d'émission aux Associés dans les conditions prévues par la Loi et les Statuts.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"5. Capital social. Le capital social est fixé à Treize Mille Cinq Cents Euros (13.500,- EUR), représenté par Quarante (40) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de Vingt-Cinq Euros (25,- EUR) chacune (ci-après les "Parts Sociales"), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s) et peut être distribué de temps en temps sur décision du Conseil de Gérance de la Société."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 8 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux Gérants."

Cinquième résolution

L'Associé Unique prend connaissance du fait que, malgré l'augmentation du capital souscrit de la Société, la Société réalise toujours en vertu du Bilan une perte significative. Malgré cette perte, l'Associé Unique décide que la Société maintient son activité.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ trois mille sept cents euros (€ 3.700,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Barbora Babincova-Hyrdelova, R. Villalobos, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2009. Relation: EAC/2009/3586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009051723/219/249.

(090059646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Biomet Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.514,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.393.

In the year two thousand nine, the twenty-fifth March, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Biomet Finance Luxembourg S.à r.l, a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.393 (the Company), incorporated on 29 November 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 109 of 15 January 2008 on page 5199. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time on 16 March 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

Biomet Europe B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Toermalijnring 600, 3316LC Dordrecht, the Netherlands, registered with the "Kamer van Koophandel" of Rotterdam, under the number 23089334, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Olivier Too, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 12,513 (twelve thousand five hundred and thirteen) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Increase of the share capital of the Company;
3. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified above (see item 2.);
4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles);
5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in item 3. and 4. above; and
6. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,513 (twelve thousand five hundred and thirteen Euro), represented by 12,513 (twelve thousand five hundred and thirteen) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, to an amount of EUR 12,514 (twelve thousand five hundred and fourteen Euro) by way of the creation and issuance of 1 (one) share of the Company with a par value of EUR 1 (one Euro), and the Sole Shareholder hereby issues such new share (the New Share).

Third resolution - Subscription and Payment

The Sole Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Biomet Europe B.V. declares to (i) subscribe to 1 (one) share to the increase of the share capital of the Company and (ii) fully pay up such New Share by way of a contribution in cash of an amount equal to the EUR 2,450,000 (the Contribution in Cash).

The above Contribution in Cash to the Company, in an aggregate net amount of EUR 2,450,000 (two million four hundred and fifty thousand Euro) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 1 (one Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) the remaining balance in an amount of EUR 2,449,999 (two million four hundred and forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of the Contribution in Cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of blocking certificate issued by BGL S.A. on 25 March 2009 confirming the availability of the subscription amount on a bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

As a result of the above capital increase, the Sole Shareholder records that the shareholdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name of the Shareholder	Number of shares
Biomet Europe B.V.	12,514
Total of shares:	12,514

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred and fourteen Euro (EUR 12,514), represented by at twelve thousand five hundred and fourteen (12,514) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately three thousand one hundred euro (EUR 3,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars, par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Biomet Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.393 (la Société). La Société a été constituée le 29 novembre 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 109 du 15 janvier 2008 à la page 5199. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 mars 2009, en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu:

Biomet Europe B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Toermalijnring 600, 3316LC Dordrecht, Pays-Bas et immatriculée sous le numéro 23089334 auprès du Kamer van Koophandel" de Rotterdam, (l'Associé Unique);
ici représentée par M. Olivier Too, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 12.513 (douze mille cinq cent treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société;
3. Souscription et paiement en espèces de l'augmentation du capital social mentionné au point 2. ci-dessus;
4. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts);

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission de la nouvelle part sociale telle que mentionnée aux points 3. et 4. ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1 (un euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.513 (douze mille cinq cent treize euros) représenté par 12.513 (douze mille cinq cent treize) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 euro (un euro) chacune, à un montant de EUR 12.514 (douze mille cinq cent quatorze euros), par voie de l'émission de 1 (une) part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de 1 euro (un euro) et l'Associé Unique émet cette nouvelle parts sociale (la Nouvelle Part Sociale).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

Biomet Europe BV déclare (i) souscrire à 1 (une) part sociale à l'augmentation du capital social de la Société et (ii) libérer et payer cette Nouvelle Part Sociale par le biais d'un apport en espèces du montant en EUR 2.450.000 (l'Apport en Espèces):

Ledit apport d'un montant total de EUR 2.450.000 (deux millions quatre cent cinquante mille euros) devra être attribué comme suit:

- (i) un montant de EUR 1 (un euro) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) le solde de EUR 2.449.999 (deux millions quatre cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant total de l'Apport en Espèces est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par BGL S.A. en date du 25 mars 2009 présenté au notaire instrumentaire, ledit certificat confirmant la disponibilité du montant de souscription sur un compte bancaire. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Nom de l'Associé	Nombre de parts sociales
Biomet Europe B.V.	12.514
Total de parts sociales:	<u>12.514</u>

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent quatorze Euros (EUR 12.514) représenté par douze mille cinq cent quatorze (12.514) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique, et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette mêmes partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Too, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 avril 2009. Relation: EAC/2009/3850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009051721/219/184.

(090059643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

**Rass solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Steel and Logistic Services S.à r.l.).**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 97.042.

Im Jahre zweitausendneun, den zweiten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Christoph Georg RASS, Volkswirt, wohnhaft in D-54292 Trier, Steingröverweg 3 (Bundesrepublik Deutschland).

2. Herr Ulrich Philipp Michael RASS, Jurist, wohnhaft in D-54294 Trier, Gertrud Schloßstrasse 20 (Bundesrepublik Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Christoph Georg RASS, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, namens handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu dokumentieren:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "STEEL AND LOGISTIC SERVICES S.à r.l.", mit Sitz in L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 97042, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 13. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1365 vom 23. Dezember 2003,

und dass deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 4. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 649 vom 17. April 2008.

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen in einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung gefassten Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Bezeichnung der Gesellschaft in "Rass solutions S.à r.l." umzubenennen und dementsprechend Artikel 4 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4.** Der Name der Gesellschaft ist "Rass solutions S.à r.l." "

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg eingetragenen Angaben bezüglich des Vornamens und der Adresse des Gesellschafters und Geschäftsführers Herrn Georg RASS zu vervollständigen, beziehungsweise abzuändern, wie eingangs unter Punkt 1) erwähnt.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechshundertfünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: RASS - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2009. Relation GRE/2009/1399. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009051620/231/51.

(090059539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Remora Luxco II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.056,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.608.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of March,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Remora Luxco II, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 144.608.

There appeared:

FR-Remora Holdco, L.P., a Bermuda limited partnership duly organized and validly existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Codan Services, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda and registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 42723, the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mr Régis Galiotto residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 217,388 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 98,668.- so as to raise it from its current amount of EUR 217,388.- to EUR 316,056.- by the creation and the issuance of 98,668 new shares with a nominal value of EUR 1.- each;

2) Subscription, intervention and payment of the 98,668 new shares with a nominal value of EUR 1.- each, by a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;

3) Amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;

4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 98,668.- (ninety-eight thousand six hundred and sixty-eight euro) so as to raise it from its current amount of EUR 217,388.- to EUR 316,056.- by the issuance of 98,668 new shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each (the "New Shares").

Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares be subscribed by the Sole Shareholder by way of the contribution of a receivable of an amount of EUR 98,668 it holds against the Company (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, here represented by Mr Régis Galiotto by virtue of a power of attorney, through its proxy holder declared, to the extent necessary, to fully subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of EUR 98,668.- by subscribing to the New Shares to be issued to the Sole Shareholder in consideration for the Contribution.

Consequently, all the New Shares have been fully paid up through the Contribution.

Evaluation

The global value of the Contribution is of EUR 98,668.- (ninety-eight thousand six hundred and sixty-eight euro).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. and FR-Remora Holdco, L.P. acting as managers of the Company, each of them being here represented by Mr Régis Galiotto by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the Contribution described above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation and with the effectiveness of the Contribution, and confirmed the validity of the subscription.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 6. Capital.

The Company's share capital is set at EUR 316,056.- (three hundred sixteen thousand and fifty-six euros) divided into 316,056 (three hundred sixteen thousand and fifty-six) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise Remora Luxco II S.à r.l., ayant son siège social aux 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 144.608 (la "Société").

A comparu:

FR-Remora Holdco, L.P., une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Codan Services, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, les Bermudes, immatriculée auprès du "Bermuda Registrar of Companies" sous le numéro 42723, associé unique de la Société ("Associé Unique");

ici représentée par M. Régis Galiotto demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée et validée par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 217.388 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 98.668 EUR pour le porter de son montant actuel de 217.388,- EUR à 316.056,- EUR par la création et l'émission de 98.668 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune;
2. Souscription, intervention du souscripteur et émission de 98.668 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, au moyen d'un apport en nature par l'associé unique de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social de la Société;
4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 98.668,- EUR (quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-huit euros) pour le porter de son montant actuel de 217.388,- EUR à 316.056,- EUR (trois cent seize mille cinquante six euros) par la création et l'émission de 316.056 (trois cent seize mille cinquante-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par l'Associé Unique au moyen de l'apport d'une créance de 98.668,- EUR qu'il détient à l'encontre de la Société (l'"Apport").

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par M. Régis Galiotto en vertu d'une procuration, a déclaré, pour autant que de besoin, pleinement souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 98.668,- EUR en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales, devant être émises à l'Associé Unique en contre partie de l'Apport.

Par conséquent, toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Apport.

Evaluation

La valeur totale de l'Apport est de 98.668,- EUR (quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-huit euros).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. et FR-Remora Holdco, L.P. agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Régis Galiotto en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée comme gérants de la Société en raison de l'Apport décrit ci-dessus, chacun d'eux a accepté expressément la description de l'Apport, son évaluation, le caractère effectif de l'Apport et a confirmé la validité de la souscription.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" Art. 6. Capital.

Le capital social est fixé à 316.056,- EUR (trois cent seize mille cinquante-six euros), divisé en 316.056 (trois cent seize mille cinquante six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 mars 2009. Relation: LAC/2009/9846. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009053712/211/165.

(090062948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Gam Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.819.

Les comptes annuels au 31/12/2007 dans leur version abrégée conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051757/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04959. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.447.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of March.

In front of Maître Carlo Wersandt, notary public established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WM Bech (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("WM Bech"),

hereby represented by M^e Raphaël Collin, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 31 March 2009.

The copy of such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearer is the sole shareholder of "WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 118.447, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 21 July 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1797 page 86222 of 26 October 2006, and lastly amended by a deed enacted by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, prenamed, on 26 July 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1797 page 86218 of 26 October 2006 (the "Company").

II.- That the 8,044 (eight thousand forty-four) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 8,024,000 (eight million twenty-four thousand United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 8,044,000 (eight million forty-

four thousand United States Dollars) to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) by the cancellation of 8,024 (eight thousand twenty-four) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each and subsequent decrease of the legal reserve of the Company by an amount of USD 802,400 (eight hundred two thousand four hundred United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 804,400 (eight hundred four thousand four hundred United States Dollars) to an amount of USD 2,000 (two thousand United States Dollars);

3. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company;

4. Approval of the delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the sole shareholder of the Company further to the decrease of capital described in resolution 2. above; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 8,024,000 (eight million twenty-four thousand United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 8,044,000 (eight million forty-four thousand United States Dollars) to an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) by the cancellation of 8,024 (eight thousand twenty-four) shares with a nominal value USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "Capital Decrease"). It is further resolved that the Capital Decrease will be carried out by means of a repayment to WM Bech (the "Repayment").

As a consequence of the foregoing, it is also resolved to decrease the legal reserve of the Company by an amount of USD 802,400 (eight hundred two thousand four hundred United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 804,400 (eight hundred four thousand four hundred United States Dollars) to an amount of USD 2,000 (two thousand United States Dollars) (the "Legal Reserve Decrease"). It is resolved to allocate the amount of the Legal Reserve Decrease to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20 (twenty) shares of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

Fourth resolution

It is resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Repayment and in particular the form of the Repayment and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand two hundred euros (1,200.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Est intervenue:

WM Bech Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("WM Bech"),

ici dûment représenté par M^e Raphaël Collin, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 31 mars 2009.

Une copie de ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci,

I.- Le comparant est associé unique de la Société, "WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 118.447, constituée par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, du 21 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1797, page 86222 le 26 octobre 2006, et modifié pour la dernière fois par acte de Jean-Joseph Schwachtgen, prénommé, en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1797, page 86218 le 26 octobre 2006 (la "Société").

II.- Que les 8.044 (huit-mille quarante-quatre quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de 8.024.000 USD (huit millions vingt-quatre mille Dollars Américains) afin de le réduire de son montant actuel de 8.044.000 USD (huit millions quarante-quatre mille Dollars Américains) à un montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains), par l'annulation de 8.024 (huit mille vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, et diminution consécutive de la réserve légale de la Société d'un montant de 802.400 USD (huit cent deux mille quatre-cent Dollars Américains) afin de la réduire de son montant actuel de 804.400 USD (huit cent quatre mille quatre-cent Dollars Américains) à un montant de 2.000 USD (deux-mille Dollars Américains);

3. Modification consécutive de l'article 8 des statuts de la Société;

4. Approbation de la délégation au conseil de gérance de la Société du pouvoir de déterminer les modalités pratiques de remboursement du montant dû à l'associé unique de la Société suite à la réduction de capital décrite dans la résolution 2. ci-dessus; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit d'être convoqué préalablement à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 8.024.000 USD (huit millions vingt-quatre mille Dollars Américains) afin de le réduire de son montant actuel de 8.044.000 USD (huit millions quarante-quatre mille Dollars Américains) à un montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains), par l'annulation de 8.024 (huit-mille vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) (la "Réduction de Capital"). Il est décidé que la Réduction de Capital s'effectuera au moyen d'un remboursement à WM Bech (le "Remboursement").

En conséquence de ce qui précède, il est également décidé de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 802.400 USD (huit cent deux mille quatre cent Dollars Américains) afin de la réduire de son montant actuel de 804.400 USD (huit cent quatre mille quatre cent Dollars Américains) à un montant de 2.000 USD (deux mille Dollars Américains) (la "Réduction de Réserve Légale"). Il est décidé d'allouer le montant de la Réduction de Réserve Légale au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

Considérant les précédentes déclarations et résolutions, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 8 des statuts de la Société, pour qu'il soit rédigé comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains), représenté par 20 (vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars Américains) chacune."

Quatrième résolution

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités pratiques du Remboursement et en particulier la forme du Remboursement et (ii) de prendre toute mesure requise devant être prise ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute mesure qui paraissent nécessaires et appropriées au nom et pour le compte de la Société en rapport avec le Remboursement.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille deux cents euros (1.200,- Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au même jour qu'indiqué en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Raphaël Collin, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2009. LAC/2009/12700. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009051536/9127/165.

(090059762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

alter concept s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 21.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2009051732/5643/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05502. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

BTEC s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 134.114.

Les comptes annuels au 31/12/2008 dans leur version abrégée conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051744/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04220. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

J2B Consultants S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.773.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009051729/1488/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01793. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

FLR Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 27, Op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 120.104.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009051792/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06095. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Orion European 2 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 367.800,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009051799/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05805. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Orion Immobilien Saiph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009051801/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05814. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Cinq.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 123.934.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051815/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06896. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Roter Löwe Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 14, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 125.668.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051818/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06897. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Absolute Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.569.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051836/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06909. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Redima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl.

R.C.S. Luxembourg B 33.784.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051846/7466/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07555. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.
